

**De :** DDT 28/SAUH/AU/BPAT (Bureau Planification et Aménagement du Territoire) emis par KIRCH Justine - DDT 28/SAUH/AU/BPAT <ddt-sauh-au-bpat@eure-et-loir.gouv.fr>

**Envoyé :** mardi 7 juin 2022 09:33

**À :** mairie-de-beville-le-comte@orange.fr; contact@porteseureliennesidf.fr

**Cc :** Violaine Michel <violaine.michel@porteseureliennesidf.fr>

**Objet :** Examen conjoint du 10/06

Bonjour,

Vous avez invité les services de l'État à participer à la réunion d'examen conjoint concernant la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Béville-le-Comte, prescrit le 28 octobre 2021.

Ne pouvant participer à cette réunion, je vous prie de bien vouloir prendre en compte la remarque suivante, afin de l'intégrer au compte-rendu de la réunion :

Dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet il est impératif de démontrer pourquoi le projet est d'intérêt général afin de modifier le PLU en conséquence. Ici, c'est la création de nouveaux emplois qui est mis en avant (passage de 80 à 250 employés). Par ailleurs, la procédure de déclaration de projet étant une procédure exceptionnelle, elle n'est pas la plus adaptée lorsque d'autres procédures plus courantes d'évolution du PLU permettent d'obtenir un résultat identique dans une temporalité équivalente : en l'occurrence, une modification de droit commun aurait été plus appropriée.

Cordialement,

	<p><b>Justine KIRCH</b> <b>Chargée d'étude</b> Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat/bureau planification et aménagement du territoire Tél : 02.37.20.41.32 <a href="mailto:ddt-sauh-au-bpat@eure-et-loir.gouv.fr">ddt-sauh-au-bpat@eure-et-loir.gouv.fr</a> Internet : <a href="http://www.eure-et-loir.gouv.fr/">http://www.eure-et-loir.gouv.fr/</a></p>
--	--